

**COMPTE-RENDU SOMMAIRE
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
- Séance du 23 Novembre 2017 -**

AFFICHÉ CONFORMÉMENT À L'ART. L 2121-25
DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES.

ETAIENT PRESENTS :

Mmes Sophie LEROUX, Corinne DUTRIAX, Catherine DUCHEMIN, Dominique DESCHAMPS

MM. Thierry FRAU, Laurent MAROT, Louis ACONIN, José THIEBAUT, Philippe LANOIS, Eric BRIESMALIEN, Jacques LEVASSEUR, Bernard HOUYVET.

POUVOIRS :

Mme Céline PRIGENT donne pouvoir à M. José THIEBAUT (départ à 18h40), M. Philippe LANOIS donne pouvoir à M. Thierry FRAU (départ à 19h30).

ABSENTS EXCUSES :

Mme Séverine LEGER, M. Frédéric BRIESMALIEN.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Sophie LEROUX

Monsieur le Maire demande à ajouter des points supplémentaires à l'ordre du jour :

- Tarif de l'heure des Nouvelles Activités Périscolaires 2016/2017,
- Longueur de la voirie de la Rue de Picardie,
- Modification du plan de financement du projet du centre périscolaire, de la restauration scolaire et médiathèque,
- Demande de subvention auprès de l'AESN pour la réalisation de travaux au puits de captage.
- Modification délibération n°32/2017 concernant la vente de terrains à Mme Josette AMBEZA.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide à l'unanimité d'accepter ces ajouts à l'ordre du jour.

1) APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 28 SEPTEMBRE 2017 :

Monsieur Eric BRIESMALIEN demande pourquoi les élus n'ont pas eu cette fois-ci le compte-rendu en papier.

Monsieur le Maire lui répond que pour une raison d'économie de papier, l'envoi du compte-rendu a été fait par mail.

Monsieur le Maire répond que si un élu le souhaite par papier, il devra le demander et que cette information sera précisée dans les prochains mails.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'approuver le compte rendu de la précédente réunion.

2) ASSURANCES STATUTAIRES :

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'à la suite du Conseil Municipal du 28 Septembre 2017, il a sollicité l'ADTO pour lancer un appel d'offres et ainsi rechercher de nouvelles assurances statutaires.

Suite à cet appel, l'ADTO a reçu deux dossiers :

- les assurances PILLIOT d'Aire-sur-la-Lys (62)
- les assurances SMACL de Niort (79)

L'ADTO propose de ne pas retenir le dossier des assurances PILLIOT, en raison du fait qu'elles n'ont pas fourni tous les renseignements demandés (coût de l'assurance des agents non titulaires) et qu'elles demandent 35 328 € pour les titulaires.

Au vu des éléments fournis, il est donc proposé de retenir les assurances SMACL avec l'option d'un remboursement à compter du 11ème jour avec un coût annuel de 12 585,12 € pour une durée de 4 ans.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de retenir les assurances SMACL et d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

3) EXTENSION RESEAU GAZ DANS LA ZONE INDUSTRIELLE :

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'à la suite de la vente de plusieurs terrains dans la rue de Picardie (zone industrielle), il serait souhaitable de créer une extension de réseau pour le gaz sur une longueur de 200 mètres.

Monsieur MAROT explique le mécanisme financier imposé par GRDF pour évaluer le coût des travaux à charge pour la commune.

Monsieur MEUNIER de GRDF informe que l'investissement total s'élève à 46 706 € HT et propose un devis à la Commune de 21 646 € HT, sans participation des propriétaires de la rue.

A ce jour, seul Monsieur Maxime MESTDAGH est intéressé pour obtenir le gaz, ce qui descend la participation financière de la Commune à 16 066 € HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de valider le devis de GRDF et d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

4) CONVENTION FINANCIERE POUR LES TRAVAUX DE REOUVERTURE DE LA DIVETTE :

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal qu'afin de faciliter l'écoulement de l'eau de pluie sur la traversée de la Commune à chaque orage, le Syndicat Intercommunal d'Aménagement et d'Entretien de la Divette (SIAED), qu'il préside, a réalisé une étude de restauration de la continuité écologique de la Divette à Lassigny. Le montant a été validé lors du BP 2017.

Le SIAED est maître d'ouvrage, ce qui permet d'obtenir 80% de subvention de l'Agence de l'Eau.

Monsieur le Maire précise qu'à la suite de l'étude, les travaux seront réalisés par tronçon et sur plusieurs années. Le retrait des buses le long de Finishtex serait la 1^{ère} phase de ce projet d'envergure.

Il est donc nécessaire de signer une convention financière qui s'établirait comme suit :

TRAVAUX DE REOUVERTURE DE LA DIVETTE A LASSIGNY			
Frais engagés	Coût en € HT	Montant Subvention Agence de l'Eau Seine Normandie (80%)	Montant Reste à charge commune de LASSIGNY (20%)
Etude avant-projet et modélisation hydraulique	51 100,00 €	40 880,00 €	10 220,00 €
Levés topographiques	19 480,00 €	15 584,00 €	3 896,00 €
TOTAL engagé	70 580,00 €	56 464,00 €	14 116,00 €

COUT ESTIMATIF DES TRAVAUX		
Coût en € HT	Montant Subvention Agence de l'Eau Seine Normandie (80 %)	Montant Reste à charge commune de LASSIGNY (80 %)
2 500 000,00 €	2 000 000,00 €	500 000,00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de valider la convention financière et d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

5) MAINTIEN DES DELEGUES DE LA MAIRIE AU SEIN DU SYNDICAT DE LA DIVETTE :

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal la loi GEMAPI et le transfert obligatoire de la compétence rivière aux communautés de communes et le changement de la représentativité que ce transfert occasionnera.

Monsieur le Maire explique qu'au 1^{er} janvier 2018, les EPCI à fiscalité propre se substituent aux communes membres au sein du comité syndical et désignent donc leurs délégués par délibération. Ils peuvent désigner un élu communautaire ou décider de laisser les élus représentant la commune.

Monsieur le Maire propose donc au Conseil Municipal que les élus de Lassigny soient toujours membres du Syndicat Intercommunal d'Aménagement et d'Entretien de la Divette et de ses Affluents jusqu'à la fin de leur mandat pour garantir une cohésion dans les nombreux travaux de restauration en cours depuis 2014.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, les Membres du Conseil Municipal décident :

- **d'autoriser** Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs au maintien des élus de Lassigny, au nombre de deux titulaires et deux suppléants par commune après le 1^{er} janvier 2018 au Syndicat Intercommunal d'Aménagement et d'Entretien de la Divette et de ses Affluents et ce jusqu'à la fin de leur mandat,
- **de valider** le maintien des membres du Syndicat Intercommunal d'Aménagement et d'Entretien de la Divette et de ses Affluents comme à ce jour après le 1^{er} janvier 2018.
- **d'autoriser** Monsieur le Maire à transmettre la volonté du Conseil Municipal au Président du Pays des Sources

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de maintenir les délégués actuels jusqu'à la fin de leur mandat afin qu'ils suivent les dossiers qu'ils ont lancé et d'en faire part à la Communauté de Communes.

6) CONVENTION FINANCIERE POUR LE PROJET LEADER DE LA CONSTRUCTION DE LA TOUR:

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que le projet archéologique de la Tour Roland, initié en 2011, a comme ambition la construction du village (grange, forge, écurie, loge du tailleur de pierre, atelier poterie...) et de la tour sur la motte castrale.

Afin que le projet avance, notamment l'édification de la Tour du « seigneur de Lacheni » un montage financier avec les aides de l'Europe est proposé afin d'obtenir 80% d'aides (Leader + CCPS).

Pour bénéficier des 80% d'aides, la Commune doit être Maître d'ouvrage.

Le plan de financement s'établit comme suit :

Projet	Nature de la dépense	éligible	Coûts admissibles	Total des dépenses éligibles	Taux maximum d'aide publique	Commune de Lassigny (20%)	cofinancement (déduit de la subvention annuelle) (16%)	LEADER (64%)
Tour Roland	Charpente	97 979	investissements liés à la création	114 159,00 €	91 327,00 €	22 831,00 €	18 265,00 €	73 061,00 €
	Palissade	10 000	éléments de sécurisation du site					
	Signalétique	6 180	conception et réalisation d'outils de communication					
Cout total HT		114 159						
Cout total du projet TTC		137						

Monsieur MAROT propose qu'un complément de 10 000 € pour prolonger la palissade soit pris en compte.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de valider la convention ainsi que la proposition de Monsieur MAROT et d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention avec le Pays des Sources et tous les documents relatifs à ce dossier.

7) TARIFS LOCATION SALLE DES FÊTES :

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal de la nécessité de modifier les tarifs de location de la salle des fêtes en fonction de l'utilisation ou non du chauffage.

Les tarifs proposés sont les suivants :

	1^{er} Mai au 30 Septembre	1^{er} Octobre au 30 Avril	
Tarif journée	150 €	250 € avec chauffage	150 € sans chauffage
Tarif week-end	250 €	370 € avec chauffage	250 € sans chauffage

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de valider les nouveaux tarifs de location de la salle des fêtes.

8) TARIFS NAP 2016/2017 :

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il est nécessaire de voter les tarifs des NAP pour l'année 2016/2017.

Monsieur le Maire rappelle que les frais demandés concernent uniquement les enfants extérieurs à la commune.

Pour l'année 2016/2017, 58 enfants (en moyenne) étaient inscrits aux NAP. Le coût engagé par la Mairie s'élève à 24 993,36 €.

Selon la formule suivante, (coût engagé / (nombre d'heures de NAP x nb d'enfants inscrits) nous arrivons à un montant de 4,10 € par heure et par enfants.

Monsieur le Maire rappelle le montant des années précédentes, soit :

- 2,03 € pour l'année 2014/2015 avec 12 8550 € de fond d'amorçage perçus
- 2,82 € pour l'année 2105/2016 sans fonds d'amorçage.

La différence de prix étant trop importante par rapport aux années précédentes, il est proposé de se renseigner pour savoir si l'Etat peut subventionner à hauteur de 6 000 € et ainsi revoir le tarif à la baisse.

Monsieur le Maire propose de fixer les tarifs suivants :

- de facturer aux communes du regroupement scolaire le montant de 3,00 € de l'heure par enfant.
- de facturer aux communes extérieures le montant de 4,10 € de l'heure par enfant.
- de maintenir la gratuité pour les enfants de la commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de valider le tarif proposé et de laisser Monsieur le Maire se renseigner pour obtenir une subvention de l'Etat.

9) LONGUEUR VOIRIE DE LA RUE DE PICARDIE :

Monsieur rappelle aux membres du Conseil Municipal que par délibération du 9 Novembre 2016, la décision de créer la rue de Picardie avait été prise.

Cependant, il informe qu'il convient de préciser la longueur de cette rue en mètres linéaires.

Après vérification, la longueur de la rue de Picardie est 201 mètres linéaires.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, prend note de cette information.

10) MODIFICATION DU PLAN DE FINANCEMENT DU PROJET DU CENTRE PERISCOLAIRE, DE LA RESTAURATION SCOLAIRE ET DE LA MEDIATHEQUE :

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal de la nécessité de modifier la délibération 10/2015 du conseil municipal du 18 Février 2015 concernant la création d'une cantine d'un périscolaire et d'une bibliothèque municipale.

En effet, afin d'obtenir une subvention plus importante, il est nécessaire de renommer ce projet en : « Construction d'une restauration scolaire, d'un accueil périscolaire et d'une médiathèque ».

La médiathèque permettra d'obtenir 40 % d'aide pour la construction et le mobilier et instaurera une offre culturelle plus ambitieuse.

Monsieur le Maire présente le projet de financement établi par l'ADTO :

	Montant en €HT				%
	Total sollicité	Restauration scolaire	Accueil Périscolaire	Médiathèque	
Montant opération	1 800 041 €	856 069 €	529 512 €	414 459 €	100%
CD60	447 751,78 €	174 000,00 €	153 558,56 €	120 193,23 €	24,87%
DETR	135 000,00 €	67 500,00 €	67 500,00 €	0,00 €	7,50%
DRAC	165 783,76 €	0,00 €	0,00 €	165 783,76 €	9,21%
Reste à Charge	1 051 505,34 €	614 569,22 €	308 453,71 €	128 482,42 €	58,42%

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de valider la modification et de laisser Monsieur le Maire monter les dossiers de demande de subvention relatifs à cette affaire.

11) DEMANDE DE SUBVENTION AESN / DEPARTEMENT POUR LE PUIS DE CAPTAGE :

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal qu'après l'inspection du puits de captage à la station d'eau potable, des observations ont été faites par les services de l'Agence Régionale de Santé.

A la suite de celles-ci, un devis a été demandé à SUEZ afin d'effectuer les travaux nécessaires.

Monsieur le Maire propose de réaliser ces travaux en sollicitant l'AESN et le Département pour obtenir une subvention selon le plan de financement suivant :

- Montant des travaux HT : 45 703,20 €
- Subvention sollicitée Département (40%) : 18 281,28 €
- Subvention sollicitée AESN (40%) : 18 281,28 €
- Fonds propres ou emprunt : 9 140.24 €

12) MODIFICATION DELIBERATION N°32/2017 CONCERNANT LA VENTE DE TERRAINS A MME JOSETTE AMBEZA :

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal de la nécessité de modifier la délibération n°32/2017 concernant la vente de terrains à Mme Josette AMBEZA.

En effet, la délibération initiale prévoyait une vente à l'euro symbolique, mais cela n'est plus possible.

Il est donc proposé aux membres du Conseil Municipal de vendre les terrains cadastrés H 1005 d'une surface de 3 ca ainsi qu'une partie de la voie communale à Mme Josette AMBEZA pour un montant total de 5 euros et de préciser que la commune déclassé et désaffecte la partie de la voie communale d'une surface de 96 ca.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de valider ces modifications et laisse Monsieur le Maire engager les actes pour la réalisation de l'opération dont les frais notariés resteront à la charge de Madame AMBEZA.

La séance est levée à 20h10.

Le Maire,

Thierry FRAU